



Groupe de travail « IFSE et RIFSEEP » du 5 décembre 2023 COMPTE-RENDU

Paris, le 6 décembre 2023

L'UNSA-AAF était représentée par Jérôme Chaur, Martine Harnichard, Gwendoline Prosper et Guislaine Viardot.

L'objet de ce groupe de travail portait sur les perspectives et évolutions du RIFSEEP à partir de 2024. Il devait aussi aborder le bilan de l'IFSE 2023. Hélas, l'Administration n'a présenté que la première partie.

Première déception : Aucun montant n'a été donné en attente d'arbitrages budgétaires. Les montants IFSE et évolutions par corps devraient être présentés à un second groupe de travail, début 2024.

Les OS ont revendiqué un transfert de primes en points d'indice ou une intégration des primes en points d'indice pour permettre de meilleures pensions de retraite.

Les évolutions prévues pour 2024 en matière d'IFSE :

Le SRH a proposé :

- alignement des régimes indemnitaires des différentes filières à grade et fonction équivalents,
- amélioration du cadencement indemnitaire entre groupes de fonction pour éviter des inversions indemnitaires,
- harmonisation des cartographies des fonctions et intitulé de certaines fonctions quels que soient les corps,
- harmonisation des barèmes IFSE à fonction et grade égaux,
- intégration des bonus d'encadrement dans les montants IFSE.

Pour certaines fonctions et certains corps, les agents pourront voir des changements de groupes.

Garantie indemnitaire Avant/Après changement :

- Si changement en défaveur financière de l'agent : l'agent conserve son IFSE actuelle,
- Si changement en faveur financière de l'agent : l'agent bénéficie de la nouvelle IFSE.

Aucun agent ne perdra en montant annuel de prime IFSE même si la fonction change de groupe en 2024



Présentation des principales évolutions corps par corps :

IPEF et ISPV :

- Alignement des barèmes sur ceux des administrateurs de l'État suite aux évolutions de 2023,
- Revalorisation de barèmes pour certaines fonctions de l'enseignement supérieur et technique.

Catégories A :

- Revalorisation de l'IFSE des IAE prévue à l'occasion de la clause de revoyure sur le RIFSEEP en 2024,
- Meilleure identification des fonctions entre secteurs,
- Simplification des cartographies pour l'enseignement technique,
- Maintien de cartographies différentes entre IAE et Attachés pour tenir compte de certaines fonctions techniques ou administratives,
- Recherche d'une harmonisation des fonctions et des barèmes IFSE entre IAE, Attachés, Ingénieurs d'étude et Ingénieurs de recherche en administration centrale et en services déconcentrés.

Exemple : Même IFSE pour un chef de bureau quel que soit le corps.

Catégories B :

- Revalorisation de l'IFSE des TSMA à l'occasion de la clause de revoyure sur le RIFSEEP en 2024,
- Répartition en 3 groupes de fonctions pour les TSMA pour converger avec les cartographies des corps SA et TFR,
- Convergence des primes IFSE pour les TFR, TSMA et SA,
- Pour les abattoirs : maintien de barèmes plus attractifs par rapport aux services déconcentrés.

Catégories C :

- Revalorisations indemnitaires,
- Pas de profondes modifications des cartographies.

Filière formation recherche :

- Alignement des primes IFSE TFR sur celles des TSMA,
- Enseignement supérieur :
 - Revalorisation significative de certaines fonctions pour améliorer l'attractivité,
 - Création de certaines fonctions pour tenir compte de spécificités de métiers (écoles internes, CHUV, regroupement d'écoles),
 - Définition plus précise des fonctions d'encadrement dans les écoles,
 - Aucune distinction régionale des écoles d'enseignement supérieur.

Mise en œuvre :

La mise en place des nouveaux barèmes et la publication de la note se feraient fin du 1er semestre 2024, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2024 (si accord du contrôle budgétaire).

Pour l'UNSA, l'obtention d'un niveau de prime IFSE identique à fonction ou poste égal est une annonce positive. L'UNSA regrette toutefois que le niveau de prime IFSE pour des agents de catégorie B sur des postes de A ou des catégories C sur des postes de B ne bénéficient pas de l'IFSE du corps supérieur.

L'UNSA a toutefois déploré une absence d'un bilan IFSE 2023 alors que le groupe de travail a été reporté de mi-novembre à début décembre.

Questions diverses abordées en séance :

- **Transfert primes-points** : Le MASA n'a pas de prise. Ce chantier doit être ouvert au niveau DGAFP,
- **Gestion de la NBI** : C'est distinct du régime indemnitaire et fera l'objet d'un autre groupe de travail,
- **Indemnité de résidence** : Une révision est prévue sans date annoncée,
- **Mise en place de tickets de mobilité utilisés dans d'autres ministères ?** : Ce n'est pas prévu au MASA. S'il y a des harmonisations au niveau DGAFP, le MASA s'y conformera.